

Charte du partenariat en santé

Pour des patients et des usagers acteurs de l'hôpital

Préambule

Le projet de partenariat en santé a pour objectif **de valoriser l'expérience et les savoirs des patients et des proches et de renforcer leur place au GHU Paris, en permettant leur participation active à tous les niveaux** : les soins, la recherche, la formation, la gouvernance et les projets institutionnels. Ce projet est complémentaire de l'action des représentants des usagers à l'hôpital : représentation au sein des instances, relations avec les patients et les familles, respect des droits des patients, ...

La charte du partenariat en santé vise à donner des principes et un cadre éthique commun à tous, quelle que soit la place de chacun et la forme qu'il souhaite donner à son engagement. Elle est le fruit d'une co-construction impliquant des représentants de toutes les parties prenantes concernées. Par essence, le partenariat en santé est une démarche qui fait évoluer les pratiques et les rôles. La présente charte est susceptible, en conséquence, d'être aménagée dans le cadre d'une évaluation collégiale annuelle.



LES FONDEMENTS DU PARTENARIAT PATIENT, PROCHES, USAGERS, PUBLICS

Bienveillance

Egalité

Hospitalité

Respect des droits

Qualité des soins

Parce que...



Chaque personne doit pouvoir décider pour elle-même quelle que soit sa situation.

À partir de leur vécu avec des troubles psychiques ou neurologiques, les personnes construisent des savoirs spécifiques, appelés savoirs expérientiels.

La pair aideance en santé est un accompagnement, un soutien et une entraide apportée par une personne ayant une expérience de vie avec un trouble psychique ou neurologique à une autre personne vivant une expérience avec un trouble psychique ou neurologique.

La pair aideance favorise la réussite des soins délivrés au patient et facilite les relations entre professionnels et patients.

Il n'y a pas d'optimisation possible de la qualité des soins sans la participation active des personnes concernées.

... Le GHU Paris s'engage

- **À considérer** chaque patient comme partenaire de ses soins,
- **À respecter** la dignité du patient, son altérité, ses droits, ses croyances et ses valeurs,
- **À transmettre** une information accessible, intelligible et loyale, et à la renouveler chaque fois que nécessaire,
- **À écouter** le patient avec bienveillance et sans jugement,
- **À faire primer**, sauf impossibilité, la volonté, les attentes et les préférences du patient,
- **À associer** le patient et partager avec lui, dès que possible, les décisions, les choix thérapeutiques et les projets qui le concernent.

*Conformément aux principes réglementaires et légaux.

À reconnaître les savoirs expérientiels et encourager leur développement.

Le développement des compétences de chaque personne qui le souhaite pour augmenter son pouvoir d'agir est favorisé.

À reconnaître la pair aideance comme un des piliers du partenariat en santé et à renforcer son développement :

- Au sein de la Maison des Usagers et des associations pour la pair aideance bénévole,
- Au sein des services de soins pour la pair aideance professionnelle.

À développer, sur la base du volontariat, la participation des usagers, des proches et des associations d'usagers, qu'elle concerne les services de soins, la formation, la recherche ou l'institution.

Dans ce cadre, les professionnels sont parties-prenantes du partenariat et sont considérés eux-mêmes comme des partenaires.

Cette participation repose sur les principes suivants :

- Les usagers, les proches et associations d'usagers peuvent délivrer ou retirer leur accord de participation à tout moment, sans préavis.
- Cet engagement, ou son absence, n'a aucune incidence sur le parcours et la qualité des soins délivrés.
- Le partenariat implique aussi pour l'usager d'être sensibilisé par le GHU Paris aux fonctionnements et spécificités de l'institution et aux éléments de contexte lui permettant d'appréhender le projet dans sa globalité.
- Avant tout projet de partenariat, la répartition des pouvoirs et les responsabilités de chacune des parties prenantes doivent être clarifiées.

Les principes socles du partenariat en santé au GHU Paris

Outre, le règlement intérieur du GHU Paris, le partenariat en santé repose sur des principes, s'appliquant à toutes les parties prenantes, patients, proches, associations d'usagers et professionnels.

1

Le partenariat se produit sur la base **d'une relation de transparence, de respect et de non-jugement.**

2

La confidentialité : les professionnels du GHU Paris **respectent le secret médical et professionnel, tel que défini par la loi, des personnes concernées qui s'engagent dans le partenariat en santé.** Les patients et les proches partenaires sont également tenus **au respect strict de la confidentialité des informations médicales et privées** s'ils sont amenés à accompagner des patients. Ils ont également **un devoir de discrétion** dans le cadre des projets du GHU Paris auxquels ils participent et ne peuvent divulguer les échanges auxquels ils assistent.

3

La liberté d'expression : chaque personne, professionnel ou patient/proche partenaire exprime **son point de vue en toute liberté, dans le respect de ses interlocuteurs dans un climat de sécurité et de confiance. Le temps de parole de chacun doit être respecté.**

Chacun est libre de s'exprimer, comme il le souhaite, en son nom propre. Comme tout membre de la communauté du GHU Paris, le patient ou proche partenaire qui souhaite s'exprimer publiquement au nom de l'hôpital engage son image comme celle de l'institution. A ce titre, il est invité à le faire savoir préalablement à la direction de la communication. Ce pré-requis est indispensable dans le cas de prises de parole à caractère médiatique.

4

Impartialité et neutralité : chaque personne concernée qui s'engage au sein du GHU Paris est soumise à ces principes. Elle doit traiter **les usagers de façon égale**, indépendamment de leurs origines, de leur genre, de leurs convictions politiques ou religieuses et ne peut manifester ses opinions en la matière.